

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 7 novembre 2023**

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 25
Pouvoirs : 12
Votants : 37

Date de convocation : 30 octobre 2023
Date d'affichage : 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHEROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Madame FONTBONNE Anne-Laure à Monsieur ONETO Jean-François
Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur BARIANT Jean-Pierre à Monsieur BENOIT Dominique
Monsieur BENSAT Malek à Madame BOURGUIGNON Valérie
Madame COURTYTERA Véronique à Monsieur GAUTIER Laurent
Monsieur GREEN Alain à Madame GAIR Laurence
Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani
Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Madame CAPIROSSI Pascale à Monsieur SCHMIT Benoît
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel
Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique

Absent excusé :

Madame PALOMARES Aline

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°034/2023

OBJET : ÉLABORATION D'UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE INTERCOMMUNAL DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE FRANCE AU TITRE DU PLAN VÉLO RÉGIONAL

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, vice-président en charge de la prospective territoriale, relatif à l'autorisation de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la définition d'un nouveau schéma directeur cyclable intercommunal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°CR 2017-77 du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 18 mai 2017 relative au Plan vélo régional ;

Considérant que, conformément au premier plan d'actions triennal adopté le 11 décembre 2018 et modifié le 22 mars 2022, la communauté de communes a finalisé la première phase de son programme, soit 13,5 km d'itinéraires sécurisés ;

Considérant que dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes s'engage à continuer le développement de son schéma directeur cyclable intercommunal par un programme de réalisation d'un réseau structuré de liaisons douces communales et intercommunales ;

Considérant que pour la communauté de communes il est nécessaire de créer un nouveau schéma directeur cyclable prenant en compte à la fois les projets des communes et de la communauté de communes pour l'adapter aux enjeux locaux pour la période 2024 - 2026 ;

Considérant que la Région Ile-de-France souligne la pertinence de définir un document stratégique territorial unique portant sur les deux strates et valide la démarche ;

Considérant la nécessité de faire appel à un bureau d'études spécialisé dans la mobilité pour définir un schéma directeur cyclable intercommunal pour la période 2024 - 2026 et qui aura vocation à proposer un maillage fin à l'échelle communale et intercommunale ;

Considérant qu'au titre du Plan vélo régional, la Région Ile-de-France soutient financièrement les collectivités pour l'élaboration d'un schéma cyclable territoriale à hauteur de 50 % des dépenses plafonnées à 50 000 euros, soit une aide financière possible à hauteur de 25 000 euros maximum ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
Chapitre 20 au BP 2024	40 000 €	48 000 €

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Elaboration du schéma directeur cyclable intercommunal	40 000 €	8 000 €	48 000 €
Coût total de l'opération	40 000 €	8 000 €	48 000 €

Recettes

Institution	Dispositif	Taux	Subvention sollicitée
Région Ile-de-France	Plan vélo régional	50 %	20 000 €
ADEME	Avélo 3	30 %	12 000 €
Fonds propres de la CC		8 000 euros	

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 24 octobre 2023 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Approuve le principe d'élaboration d'un nouveau schéma directeur cyclable intercommunal par la réalisation d'un document stratégique par un cabinet d'études spécialisé ;
- Approuve la dépense prévisionnelle à hauteur de 48 000 euros TTC à inscrire au budget primitif 2024 chapitre 20 (immobilisations incorporelles), conformément au montant prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France au titre du plan vélo régional, à hauteur de 20 000 euros (soit 50 % des dépenses HT plafonnées à 50 000 euros) ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
 Ozoir-la-Ferrière, le 7 novembre 2023

Le Président,
 Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,
 Christine Fleck



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.